

Aucune autorité en valeurs mobilières ni aucun agent responsable ne s'est prononcé sur la qualité de ces titres ni n'a examiné le présent document. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Ce placement pourrait ne pas vous convenir et vous ne devriez y investir que si vous êtes disposé à risquer la perte de la totalité du montant investi. Il est recommandé de consulter un courtier inscrit pour prendre cette décision d'investissement.

Les titres décrits dans la présente version modifiée du document d'offre n'ont pas été inscrits en vertu de la loi des États-Unis intitulée Securities Act of 1933, dans sa version modifiée (la « **Loi de 1933** ») ni d'aucune loi sur les valeurs mobilières d'un État américain, et ils ne peuvent être offerts ni vendus aux États-Unis, à moins qu'une dispense des exigences d'inscription de la Loi de 1933 ou des lois sur les valeurs mobilières d'un État américain applicables n'ait été obtenue. La présente version modifiée du document d'offre ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'une offre d'achat de titres décrits dans les présentes aux États-Unis. Le terme « États-Unis » a le sens qui est donné au terme United States dans le Regulation S pris en application de la Loi de 1933.

**VERSION MODIFIÉE DU DOCUMENT D'OFFRE
SOUS LE RÉGIME DE LA DISPENSE POUR FINANCEMENT DE L'ÉMETTEUR COTÉ**

(qui modifie et met à jour le document d'offre daté du 18 août 2025)

Le 19 août 2025



GLADIATOR METALS CORP.

(la « **Société** » ou « **Gladiator** »)

PARTIE 1 : SOMMAIRE DU PLACEMENT

Quels titres sont placés?

Placement	La Société offre par les présentes : (i) 10 563 400 actions ordinaires de la Société (les « actions ordinaires ») admissibles à titre d'« actions accréditives » au sens du paragraphe 66(15) de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> (Canada) (la « Loi de l'impôt ») (chacune, une « action accréditive destinée à des organismes de bienfaisance ») au prix de 1,42 \$ par action accréditive destinée à des organismes de bienfaisance, pour un produit brut de 15 000 028 \$; (ii) 8 152 200 actions ordinaires (chacune, une « action non accréditive » et, collectivement avec les actions accréditives destinées à des organismes de bienfaisance, les « actions offertes ») au prix de 0,92 \$ chacune, pour un produit brut de 7 500 024 \$; pour un produit brut global de 22 500 052 \$ (le « placement ») sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté prévue à la partie 5A du <i>Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus</i> (le « Règlement 45-106 »), telle qu'elle peut être modifiée par la <i>Décision générale coordonnée 45-935 relative à la dispense de certaines conditions de la dispense pour financement de l'émetteur coté</i>.
Prix d'offre :	1,42 \$ par action destinée à des organismes de bienfaisance et 0,92 \$ par action non accréditive

Preneurs fermes :	Le placement est un placement privé par voie de prise ferme aux termes d'une convention de prise ferme qui sera conclue entre la Société et Valeurs Mobilières Cormark Inc. (le « chef de file »), en sa qualité de chef de file et de teneur de livres exclusif, et un syndicat de preneurs fermes (avec le chef de file, les « preneurs fermes ») au plus tard à la date de clôture (au sens donné à ce terme ci-dessous). Les preneurs fermes feront le nécessaire pour que les actions offertes soient achetées par des acquéreurs remplaçants (les « acquéreurs remplaçants »), de sorte que ces acquéreurs remplaçants seront les acquéreurs initiaux des actions offertes. Si les acquéreurs remplaçants achètent des actions offertes, les preneurs fermes ne seront pas tenus d'acheter les actions offertes que les acquéreurs remplaçants auront achetées.
Incidences fiscales liées aux actions accréditives	Le produit brut tiré de l'émission des actions accréditives destinées à des organismes de bienfaisance servira à engager des « frais d'exploration au Canada » au sens du paragraphe 66.1(6) de la Loi de l'impôt qui seront admissibles à titre de « dépenses minières de minéral critique déterminées » au sens du paragraphe 127(9) de la Loi de l'impôt (les « dépenses admissibles »), dans le cadre des projets de la Société au Yukon. Les dépenses admissibles seront engagées au plus tard le 31 décembre 2026 et feront l'objet d'une renonciation de la part de la Société en faveur des acquéreurs initiaux d'actions accréditives destinées à des organismes de bienfaisance dont la date de prise d'effet ne dépasse pas le 31 décembre 2025 et dont le montant global n'est pas inférieur à celui du produit brut tiré de l'émission des actions accréditives destinées à des organismes de bienfaisance. Si la Société n'est pas en mesure de renoncer aux dépenses admissibles avec prise d'effet au plus tard le 31 décembre 2025 à l'égard de chaque action accréditive destinée à des organismes de bienfaisance acquise dont le montant global n'est pas inférieur à celui du produit brut réuni dans le cadre de l'émission des actions accréditives destinées à des organismes de bienfaisance, ou si l'Agence du revenu du Canada réduit le montant des dépenses admissibles, la Société indemnisera chaque souscripteur d'actions accréditives destinées à des organismes de bienfaisance à l'égard de la charge d'impôt supplémentaire qu'il devra payer parce que la Société n'a pas renoncé aux dépenses admissibles comme convenu ou en raison de la réduction des dépenses admissibles (sauf si l'acquéreur doit payer cet impôt supplémentaire en raison de sa participation à une opération subséquente, au sens donné à ce terme ci-dessous, qui fait en sorte que les actions accréditives destinées à des organismes de bienfaisance deviennent des « actions prescrites », au sens de la Loi de l'impôt). La Société comprend que certains acquéreurs feront l'acquisition d'actions accréditives destinées à des organismes de bienfaisance (i) avec l'intention de faire don d'une partie ou de la totalité de celles-ci à un « donataire reconnu » au sens de la Loi de l'impôt dans le cadre d'un régime de don de bienfaisance offert par un tiers ou (ii) en vue de les vendre immédiatement à un tiers (chacune des situations décrites aux points (i) et (ii) est appelée une « opération subséquente »). La Société, les preneurs fermes et leurs conseillers juridiques respectifs a) n'ont pas fait de déclaration ni fourni de garantie quant aux incidences fiscales ou aux éventuels avantages fiscaux découlant d'un investissement dans les actions accréditives destinées à des organismes de bienfaisance et de la participation à une opération subséquente, ou b) n'ont pas confirmé que la participation d'un acquéreur à une opération subséquente ne ferait pas en sorte que les actions accréditives destinées à des organismes de bienfaisance deviennent des « actions prescrites » au sens de l'article 6202.1 du règlement d'application de la Loi de l'impôt.
Date de clôture :	La clôture du placement aura lieu vers le 9 septembre 2025 ou à toute autre date que la Société et le chef de file pourront fixer (la « date de clôture »).

Bourse :	Les actions ordinaires sont inscrites à la cote de la Bourse de croissance TSX (la « TSXV ») sous le symbole « GLAD », à la cote du marché OTCQB sous le symbole « GDTRF », ainsi qu'à la cote de la Frankfurt Stock Exchange sous le symbole « ZX7 ».
Dernier cours de clôture	Le 18 août 2025, dernier jour de bourse ayant précédé l'annonce du placement, le cours de clôture des actions ordinaires à la TSXV s'établissait à 1,05 \$.

Sauf indication contraire, dans la présente version modifiée du document d'offre, le terme « dollars » et le symbole « \$ » désignent le dollar canadien.

Modifications apportées au document d'offre daté du 18 août 2025

En raison de l'intérêt des investisseurs, la Société a modifié la convention conclue avec le chef de file pour porter de 20 000 044 \$ à 22 500 052 \$ la taille du placement qu'elle avait annoncé précédemment. Dans le cadre du placement modifié, la Société offre 10 563 400 actions accréditives destinées à des organismes de bienfaisance au prix de 1,42 \$ chacune, pour un produit brut de 15 000 028 \$, ainsi que 8 152 200 actions non accréditives au prix de 0,92 \$ chacune, pour un produit brut de 7 500 024 \$, ce qui représente un produit brut global de 22 500 052 \$.

La Société procède à un financement de l'émetteur coté en vertu de l'article 5A.2 du Règlement 45-106. Dans le cadre de ce placement, la Société déclare ce qui suit :

- Elle est en activité et son actif principal ne consiste pas en de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie ou en l'inscription de ses titres à la cote;
- Elle a déposé tous les documents d'information périodique et occasionnelle requis.
- Elle s'appuie sur les dispenses prévues dans la *Décision générale coordonnée 45-935 relative à la dispense de certaines conditions de la dispense pour financement de l'émetteur coté* (la « décision ») et est qualifiée pour placer des titres conformément aux dispenses comprises dans la décision.
- Le montant total de ce placement, combiné au montant de tous les autres placements effectués sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté au cours des 12 mois précédant immédiatement la date du communiqué annonçant le présent placement, n'excédera pas, en dollars, 25 000 000 \$.
- La Société ne mettra fin à ce placement que si elle estime raisonnablement avoir recueilli des fonds suffisants pour atteindre ses objectifs commerciaux et répondre à tous ses besoins de trésorerie pendant les 12 mois suivant le placement.
- La Société n'affectera les fonds disponibles tirés de ce placement à aucune acquisition qui est une acquisition significative ou une opération de restructuration en vertu des lois sur les valeurs mobilières, ni à aucune autre opération pour laquelle elle demande l'approbation de porteurs de titres.

Énoncés prospectifs et principaux facteurs, principales hypothèses et principaux risques sous-jacents

La présente version modifiée du document d'offre renferme de l'« information prospective » et des « énoncés prospectifs » au sens des lois sur les valeurs mobilières du Canada et des États-Unis applicables (collectivement, les « **énoncés prospectifs** ») qui portent sur l'entreprise et les activités de Gladiator, dont des

énoncés relatifs aux plans d'exploration futurs visant les projets miniers de Gladiator, notamment son projet (au sens donné à ce terme ci-dessous) au Yukon, au Canada; les échéanciers d'exploration et les coûts prévus; les activités d'exploration prévues; les délais envisagés pour la réalisation de la première estimation des ressources minérales présumées prévue du projet; l'éventuelle détermination des ressources minérales; l'emploi que fera la Société du produit tiré du placement et des autres fonds disponibles après la réalisation du placement; les frais payables dans le cadre du placement; l'approbation du placement par la TSXV; l'incidence prévue du placement sur la situation financière de la Société; et la date de clôture prévue. L'information prospective porte sur des événements futurs et le rendement futur et comprend des énoncés sur les attentes et les avis de la direction en fonction de l'information dont la Société dispose actuellement. La plupart du temps, il est possible de reconnaître l'information prospective par l'emploi de termes tels que « planifier », « prévoir », « éventuel », « est prévu », « escompté », « est ciblé », « budget », « échéancier », « estimer », « projeter », « avoir l'intention de », « anticiper » ou « croire », ou par l'emploi de variantes de ces termes ou expressions ou de leur forme négative, ou encore par l'emploi de verbes conjugués au futur ou au conditionnel, et souvent par des énoncés laissant entendre que certaines mesures, certains événements ou certains résultats « peuvent », « pourraient », « devraient » ou « pourront » se concrétiser.

Bien que les énoncés prospectifs représentent le point de vue de Gladiator à la date des présentes, les hypothèses concernant ces plans, ces estimations, ces prévisions, ces avis et ces points de vue pourraient changer sans préavis et de façon imprévue et elles pourraient se révéler inexactes.

L'information prospective comporte divers risques et impondérables qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent de ceux dont il est question dans l'information prospective, y compris des risques et des impondérables se rapportant à ce qui suit : les prix futurs du cuivre, de l'or, du molybdène, de l'argent et d'autres matières premières; les taux de change et les taux d'intérêt; les conditions d'exploitation favorables, la stabilité politique, l'obtention des permis, des licences et des approbations gouvernementales en temps opportun (et le renouvellement de ceux-ci); l'accès au financement nécessaire; la stabilité des marchés du travail et la conjoncture générale des marchés; la disponibilité de l'équipement; l'exactitude de l'estimation des ressources minérales; les estimations des coûts et des dépenses nécessaires pour réaliser les programmes et les objectifs de la Société; la nature spéculative de l'exploration minière et du développement minier en général, notamment le risque de diminution des quantités ou des teneurs de la minéralisation; la capacité de la Société à poursuivre ses activités; et l'absence de perturbations importantes qui nuisent à l'avancement du projet et d'autres projets.

Le principal risque auquel la Société est confrontée est l'absence de découverte d'une minéralisation d'une quantité ou d'une teneur suffisante sur le plan commercial dans le cadre de ses projets. Si une telle situation devait se produire, Gladiator pourrait ne pas avoir accès aux capitaux supplémentaires nécessaires pour acquérir et explorer d'autres projets. Des travaux de forage supplémentaires pourraient ultimement condamner le projet ou d'autres projets, étant donné les coûts exigés pour les maintenir en règle. L'accès à des capitaux supplémentaires est toujours incertain et pourrait être touché défavorablement par la conjoncture générale des marchés boursiers, les perspectives relatives à la demande et au prix du cuivre, de l'or, du molybdène et de l'argent et, plus particulièrement, l'attitude des investisseurs à l'égard des titres d'un petit émetteur du secteur des ressources. Outre le placement, Gladiator n'a aucun engagement en matière de financement et rien ne garantit qu'elle sera en mesure de poursuivre ses programmes d'exploration et ses activités commerciales au-delà des travaux d'exploration présentés dans la présente version modifiée du document d'offre.

Les principaux facteurs susceptibles d'entraîner des changements de nos énoncés prospectifs comprennent une décision fondée sur le forage d'exploration ou d'autres travaux d'exploration en cours selon laquelle il est justifié de modifier sensiblement nos plans d'exploration, et peut-être même d'envisager l'abandon d'un ou de plusieurs de nos projets avant l'achèvement des programmes de travaux prévus. Les autres facteurs susceptibles de modifier les plans comprennent un changement défavorable du contexte juridique, de la situation politique ou des relations avec les collectivités locales (dont les communautés des Premières Nations). Parmi les facteurs internes, on compte la perte de membres du personnel clés au profit d'autres employeurs, les accidents, les événements indésirables non assurables, comme un bris d'équipement ou une instabilité géologique imprévue, les vices non décelés d'un titre de propriété, un retard ou un rejet de nos demandes de délivrance de permis d'exploration et les poursuites visant nos activités.

Gladiator avise le lecteur que la liste des facteurs qui précède n'est pas exhaustive. D'autres événements ou d'autres circonstances pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats estimatifs ou projetés qui sont exprimés de façon explicite ou implicite dans les énoncés prospectifs qui figurent dans les présentes. Rien ne garantit que cette information prospective s'avèrera exacte, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer considérablement de ceux qui sont prévus dans cette information. Par conséquent, les investisseurs ne devraient pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. En évaluant les énoncés prospectifs, les investisseurs doivent tenir compte de divers facteurs, dont les risques décrits dans les présentes et ceux décrits périodiquement dans les rapports et les documents déposés de Gladiator, qui sont affichés sous le profil SEDAR+ de la Société au www.sedarplus.ca.

Les énoncés prospectifs qui figurent dans les présentes sont formulés à la date de la présente version modifiée du document d'offre; Gladiator rejette toute obligation de les mettre à jour ou de les modifier, que ce soit pour tenir compte de nouveaux renseignements, d'événements ou de résultats futurs ou pour toute autre raison, à moins que les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.

Renseignements scientifiques et techniques

Les renseignements scientifiques et techniques qui figurent dans la présente version modifiée du document d'offre ont été examinés et approuvés par M. Kell Nielsen, vice-président, Exploration de la Société, qui est une personne qualifiée au sens du *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers* (le « **Règlement 43-101** »).

PARTIE 2 : DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ACTIVITÉ

Quelle est notre activité?

Gladiator se livre à l'acquisition, à l'exploration, au développement et à l'exploitation de terrains miniers. Ses activités se concentrent principalement au projet de cuivre Whitehorse (le « **projet** »), situé à proximité de Whitehorse, au Yukon. Le projet couvre une étendue potentielle d'environ 35 kilomètres le long de la ceinture cuprifère de Whitehorse, qui a des antécédents de production et abrite de multiples indices de cuivre, de molybdène, d'argent et de skarns aurifères à haute teneur à proximité de la surface. Certaines zones de la ceinture ont déjà fait l'objet d'exploitation minière et le projet bénéficie de l'infrastructure en place, dont des routes, un réseau électrique et du transport ferroviaire, ainsi que de la présence de main-d'œuvre locale.

Pour obtenir de plus amples renseignements concernant l'entreprise et les activités de la Société, le projet et les autres projets de la Société, veuillez consulter les rapports et les documents déposés par Gladiator sous son profil SEDAR+ au www.sedarplus.ca.

Événements récents

Il n'existe aucun événement récent important concernant la Société qui ne figure pas dans la présente version modifiée du document d'offre ou dans tout autre document déposé par la Société au cours des 12 mois précédant la date de la présente version modifiée du document d'offre.

Faits importants

Il n'existe aucun fait important au sujet des titres placés qui ne figure pas dans la présente version modifiée du document d'offre ou dans tout autre document que la Société a déposé au cours des 12 mois précédant la date de la présente version modifiée du document d'offre.

Quels objectifs commerciaux comptons-nous réaliser grâce aux fonds disponibles?

La Société a l'intention d'utiliser le produit brut tiré de la vente des actions accréditatives destinées à des organismes de bienfaisance pour engager des dépenses admissibles liées au projet au plus tard le 31 décembre 2026. La Société a l'intention d'affecter le produit net tiré de la vente des actions non accréditatives au fonds de roulement et aux besoins généraux de l'entreprise pendant une période de 12 mois suivant la clôture du placement.

Le tableau suivant indique (i) les objectifs commerciaux que la Société espère accomplir au moyen des fonds disponibles à la suite du placement; (ii) les événements importants qui doivent se produire pour permettre l'accomplissement de chaque objectif commercial; et (iii) le délai de réalisation prévu et le coût estimatif de chaque événement.

Objectifs commerciaux	Événement important antérieur (chacun, un « événement »)	Délai prévu de réalisation de l'événement	Coût lié à l'événement
Exploration du projet	Le programme d'exploration et de forage vise à faire progresser le projet jusqu'à la réalisation d'une première estimation des ressources minérales présumées. Les principaux objectifs consistent à tester les anomalies magnétiques et gravimétriques nouvellement identifiées, à faire le suivi des intervalles importants des forages réalisés en 2024 et au début de 2025, et à intégrer une réinterprétation du modèle géologique qui a augmenté le potentiel perçu du système de minéralisation.	En cours. Réalisation prévue avant le 31 décembre 2026.	24 100 000 \$
Réalisation de la première estimation des ressources minérales présumées et soutien à la réalisation du rapport technique	Réalisation de la première estimation des ressources minérales présumées et préparation du rapport technique mis à jour pour le projet conformément au Règlement 43-101.	De 6 à 9 mois	200 000 \$
TOTAL :			24 300 000 \$

Veuillez vous reporter aux rubriques « Emploi des fonds disponibles – Comment les fonds disponibles seront-ils employés? » ci-dessous pour obtenir de plus amples renseignements sur l'utilisation prévue des fonds disponibles relativement à ces objectifs commerciaux et sur d'autres utilisations prévues des fonds disponibles.

PARTIE 3 : EMPLOI DES FONDS DISPONIBLES

Quels seront les fonds disponibles à la clôture du placement?

Compte tenu du fonds de roulement disponible de la Société au 31 juillet 2025, estimé à environ 10 000 000 \$, la Société devrait disposer de liquidités d'environ 30 925 049 \$ après la clôture du placement.

		Dans l'hypothèse de la prise de livraison de 100 % des titres offerts
A	Montant à recueillir	20 500 052 \$
B	Commissions de placement et frais ¹⁾	1 350 003 \$
C	Frais estimatifs (avocats, comptables, auditeurs)	225 000 \$
D	Produit net du placement : $D = A - (B+C)$	20 925 049 \$
E	Fonds de roulement à la fin du dernier mois	10 000 000 \$
F	Sources de financement supplémentaires	Néant
G	Total des fonds disponibles : $G = D+E+F$	30 925 049 \$

- ¹⁾ Rémunération des preneurs fermes (au sens donné à ce terme ci-dessous) correspondant à 6,0 % du produit brut tiré du placement. Le montant repose sur l'hypothèse de l'absence de participation des acquéreurs figurant sur la liste du président (au sens donné à ce terme ci-dessous) dans le cadre du placement. Veuillez vous reporter à la rubrique « Frais et commissions » ci-dessous pour obtenir de plus amples renseignements.

Comment les fonds disponibles seront-ils employés?

Description de l'emploi prévu des fonds disponibles, par ordre de priorité	Dans l'hypothèse de la prise de livraison de 100 % des titres offerts
Exploration du projet	24 100 000 \$
Réalisation de la première estimation des ressources minérales présumées et soutien à la réalisation du rapport technique	200 000 \$
Frais généraux et administratifs pour la période de 12 mois qui suivra la réalisation du placement	1 500 000 \$ ¹⁾
Marketing	300 000 \$ ²⁾
Fonds de roulement non affectés	4 825 049 \$
Total	30 925 049 \$

- ¹⁾ Les frais généraux et administratifs sont répartis comme suit : frais juridiques et honoraires d'audit d'environ 200 000 \$; coûts liés au personnel (y compris le personnel administratif) d'environ 1 000 000 \$; frais liés aux locaux, à la réglementation et aux assurances d'environ 100 000 \$ (y compris le coût des polices d'assurance des administrateurs et des dirigeants d'environ 20 000 \$ et le loyer d'environ 30 000 \$); frais liés à l'assemblée générale annuelle et à l'inscription à la cote de la TSXV d'environ 50 000 \$; frais de déplacement d'environ 75 000 \$; et frais de bureau et frais généraux d'environ 75 000 \$.

- ²⁾ Les frais liés au marketing sont répartis comme suit : frais liés aux conférences d'environ 100 000 \$, frais de marketing numérique d'environ 100 000 \$, et dépenses liées aux relations avec les investisseurs d'environ 100 000 \$.

L'emploi des fonds disponibles et l'échéancier proposés ci-dessus correspondent aux intentions actuelles de la Société en fonction des connaissances, de la planification et des attentes actuelles de la direction de la Société. Bien que la Société ait l'intention d'utiliser le produit tiré du placement et les autres fonds disponibles de la façon indiquée ci-dessus, il pourrait se produire des événements qui feraient en sorte que, pour des motifs commerciaux valables, une réaffectation des fonds serait jugée prudente ou nécessaire, ce qui entraînerait une affectation du produit sensiblement différente de ce qui est indiqué ci-dessus puisque les montants réellement affectés et dépensés seront tributaires de différents facteurs, dont la capacité de la Société à réaliser son plan d'affaires. Se reporter à la rubrique « Énoncés prospectifs et principaux facteurs, principales hypothèses et principaux risques sous-jacents » ci-dessus. La Société a généré des flux de trésorerie négatifs provenant de ses activités d'exploitation depuis sa création et prévoit qu'elle continuera de générer des flux de trésorerie d'exploitation négatifs au-delà de la période de 12 mois qui suivra la date de clôture du placement. Par conséquent, une partie du produit net tiré du placement sera affectée au financement de ces flux de trésorerie négatifs des activités d'exploitation dans le futur.

Les derniers états financiers annuels audités et rapports financiers intermédiaires de la Société renfermaient une note concernant la continuité de l'exploitation. Les activités de la Société sont encore au stade de l'exploration, et la Société n'a pas encore généré de flux de trésorerie positifs tirés de ses activités d'exploitation, ce qui peut jeter un doute sur sa capacité à maintenir la continuité de l'exploitation. Le placement vise à permettre à la Société de continuer l'exploration de ses terrains et ne devrait pas avoir d'incidence sur la décision d'inclure une note concernant la continuité de l'exploitation dans les prochains états financiers annuels de la Société.

Comment les autres fonds recueillis au cours des 12 derniers mois ont-ils été employés?

Le 2 décembre 2024, la Société a réalisé un placement privé sans intermédiaire qui lui a permis de réunir un produit brut de 12 625 000 grâce à l'émission de 15 000 000 d'actions accréditatives au prix de 0,775 \$ chacune et l'émission de 2 000 000 d'actions ordinaires au prix de 0,50 \$ chacune (le « **placement privé de décembre 2024** »). Des honoraires d'intermédiation totalisant 24 000 \$ ont été versés dans le cadre de la clôture du placement.

Emploi prévu du produit tiré du placement privé de décembre 2024	Emploi réel du produit tiré du placement privé de décembre 2024
Fonds de roulement général et financement du programme d'exploration au projet de la Société, y compris des travaux de forage au diamant visant à (i) explorer davantage les zones prometteuses des gisements Cowley Park et Chiefs en vue d'établir une première estimation des ressources minérales présumées, et à (ii) explorer davantage de nouvelles cibles de cuivre à forte teneur le long de la ceinture cuprifère de Whitehorse qui ont été définies à partir de forages antérieurs et d'un levé aéromagnétique.	La Société a engagé des dépenses d'exploration de 2 525 000 \$ et consacré 100 000 \$ aux besoins fonds de roulement général; les 10 000 000 \$ restants serviront à couvrir des dépenses d'exploration et les besoins du fonds de roulement général. Aucun n'écart n'est observable entre l'emploi prévu et l'emploi réel du produit.

PARTIE 4 : FRAIS ET COMMISSIONS

Qui sont les courtiers ou les intermédiaires que nous avons engagés dans le cadre du présent placement, le cas échéant, et quelle est leur rémunération?

Preneurs fermes :	Valeurs Mobilières Cormark Inc., en qualité de chef de file et de teneur de livres exclusif, et un syndicat de preneurs fermes qui sera constitué.
Commission :	Une commission en espèces correspondant à 6,0 % du produit brut tiré du placement sera versée aux preneurs fermes (la « rémunération des preneurs fermes »). L'émetteur aura le droit d'inclure une liste de

	souscripteurs qui pourront acheter des actions accréditatives destinées à des organismes de bienfaisance d'une valeur maximale de 8 000 000 \$ dans le cadre du placement (la « liste du président »). Toutes les actions offertes vendues à des acquéreurs inscrits sur la liste du président feront l'objet d'une commission en espèces réduite correspondant à 3,0 % du produit brut obtenu de ces acquéreurs.
--	--

Les preneurs fermes se trouvent-ils en conflit d'intérêts?

À sa connaissance, la Société n'est pas un « émetteur relié » ni un « émetteur associé » des preneurs fermes, au sens donné à ces termes dans le *Règlement 33-105 sur les conflits d'intérêts chez les placeurs*.

PARTIE 5 : DROIT DE RÉOLUTION ET SANCTIONS CIVILES

Droits d'action pour information fausse ou trompeuse

Si la présente version modifiée du document d'offre contient de l'information fausse ou trompeuse, vous pouvez opposer à l'émetteur l'un des droits suivants :

- a) le droit de résoudre votre contrat de souscription avec la Société;
- b) un droit d'action en dommages-intérêts contre la Société et, dans certains territoires, un droit d'action en dommages-intérêts prévu par la loi contre d'autres personnes.

Vous pouvez exercer ces droits même si vous ne vous êtes pas fondé sur l'information fausse ou trompeuse. Toutefois, les circonstances pourraient limiter vos droits, notamment si vous connaissiez la nature fausse ou trompeuse de l'information au moment de la souscription des titres.

Si vous comptez vous prévaloir des droits visés aux paragraphes a) et b), vous devez le faire dans des délais de prescription stricts.

On se reportera à la législation en valeurs mobilières applicable et on consultera éventuellement un avocat.

PARTIE 6 : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Où trouver des renseignements supplémentaires sur l'émetteur?

Les porteurs de titres peuvent consulter tous les documents publics de Gladiator devant faire l'objet d'un dépôt réglementaire, dont les documents d'information continue, sous le profil de la Société au www.sedarplus.ca. Le site Web de Gladiator se trouve au <https://www.gladiatormetals.com/>. Les renseignements sur Gladiator qui figurent sur son site Web ne sont pas intégrés à la présente version modifiée du document d'offre.

Les investisseurs devraient lire la présente version modifiée du document d'offre et consulter leurs propres conseillers professionnels afin d'évaluer les incidences fiscales et juridiques, les facteurs de risque et les autres questions liées à leur placement dans les actions offertes.

PARTIE 7 : DATE ET ATTESTATION

La présente version modifiée du document d'offre, ainsi que tout document déposé en vertu de la législation en valeurs mobilières dans un territoire du Canada à compter du 19 août 2024, révèlent tout fait important au sujet de l'émetteur et des titres placés et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

Le 19 août 2025

Par : « Jason Bontempo »
Nom : Jason Bontempo
Titre : Chef de la direction

Par : « Matthew Roma »
Nom : Matthew Roma
Titre : Chef des finances